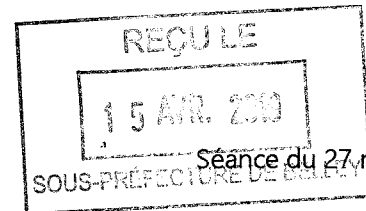


## **EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Taux de vacations funéraires



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 58**

**Membres présents** : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DHROUIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice.

Mmes BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés** : MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. PETITNICOLAS Christophe), GENOD Patrick (pouvoir à M. PESENTI Philippe), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), LEMOINE Gilbert (pouvoir à Mme MARTINE Christine), LYAUDET Stéphane (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).

Mmes BARTHELET Annaëlle (pouvoir à M. DHROUIN Jacques), BERTHET Claire (pouvoir à M. CAPELLI Jean-Baptiste), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), PETIT Odile (pouvoir à Mme GRITTI Delphine).

**Membres absents** : MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARDON Fabienne, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance** : M. ALLARD Cyrille.

**Soit : 36 présents, 11 pouvoirs.**

Suite à la réforme des vacations funéraires issue de la Loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, le taux des vacations funéraires a été porté à 25 €.

Conformément à l'avis de la commission des finances du 13 mars 2019, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour étendre le montant de la vacation encaissée par la régie communale à la commune de Plateau d'Hauteville.

Il précise que l'objectif de la loi est d'harmoniser sur l'ensemble du territoire, le taux des vacations funéraires et de réduire globalement le coût des funérailles pour les familles en réduisant le nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le montant des vacations funéraires porté à 25 €, à la commune de Plateau d'Hauteville.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,



  
Philippe EMIN.

